

N°25/160/AC

DÉCISION

Relative à l'organisation du spectacle « Que du bonheur (avec vos capteurs) »

Le Maire de la Commune de Coignièrès (Yvelines) ;

11^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au maire ;

Vu l'organisation de la représentation du spectacle « Que du bonheur (avec vos capteurs) » au Théâtre Alphonse DAUDET à Coignièrès, prévu du mardi 18 novembre au samedi 22 novembre 2025 (soit 5 séances) ;

Considérant que le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Coignièrès partagent les mêmes objectifs en matière de sensibilisation du public aux formes artistiques contemporaines ;

Considérant que le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Coignièrès se sont rapprochés pour mettre en commun des moyens financiers et humains leur permettant d'accueillir le spectacle à l'Espace Alphonse DAUDET dans le cadre de leurs programmations respectives ;

Considérant le contrat de cession proposé par le THEATRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES sis Place Georges Pompidou - CS 80317 - 78054 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex représenté par M. Lionel MASSETAT, en sa qualité de directeur, la Compagnie La Phalène, 19 rue Bouchardon - 75010 PARIS représentée par Monsieur Paul NEVO, en sa qualité d'administrateur, et la Ville de Coignièrès pour l'organisation de ce spectacle ;

Considérant que les modalités de partenariat et de partage des coûts entre le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Coignièrès seront détaillées dans le contrat de cession ;

Considérant dès lors, qu'il convient de signer un contrat pour l'organisation de ce spectacle ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – APPROUVE la passation d'un contrat de cession entre le THEATRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES sis Place Georges Pompidou - CS 80317 - 78054 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex représenté par M. Lionel MASSETAT, en sa qualité de directeur, la Compagnie La Phalène, 19 rue Bouchardon - 75010 PARIS représentée par Monsieur Paul NEVO, en sa qualité d'administrateur, et la Ville de Coignièrès pour l'organisation du spectacle « Que du bonheur (avec vos capteurs) » prévu du mardi 18 novembre au samedi 22 novembre 2025 (soit 5 séances) au Théâtre Alphonse DAUDET.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le contrat pour un montant de cession de 1482.15 € TTC frais de déplacement et hébergement inclus.

ARTICLE 3 – DIT que le règlement sera effectué par mandat administratif sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation.

ARTICLE 4 – PRECISE que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire 6042 de l'exercice 2025.

ARTICLE 5 – DIT que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignièrès, le 10 septembre 2025

Le Maire,
Didier FISCHER
Vice-président de la C.A.
de Saint-Quentin-en-Yvelines

